

Image not found or type unknown



probleme d'assurance de mutuelle

Par **raffy1983**, le **26/10/2009** à **21:06**

Bonjour,rrnJe suis actuellement en procédure de surendettement.rnMon banquier m'a fait souscrire a une assurance auto ainsi qu'a une mutuelle quand mes gros soucis d'argent n'avaient pas encore commencer.rnrnMais quand les contrats ont pris effet, mon compte courant d'ou était débiter toute mes factures, (ainsi qu'un crédit à la consommation souscrit à la meme banque, et donc d'ou était censé etre prélever les échéances pour la mutuelle et l'assurance auto) était deja transmis au services contentieux... Il était donc clair que je n'aurai pas pu payer mes traites!!!!rrnActuellement, on me demande de régler la somme d'environ de 2000 Euros pour ces deux contrats, alors que vu ma situation connu par mon banquier, il n'aurai jamais du prendre effet??rrnQue puis je faire??